



## 2<sup>ème</sup> Tournoi du Phare Ouest

Dimanche 14 juin 2026

### Règlement des tournois

Tous les participants à l'open d'échecs d'Ille et Mat s'engagent à respecter le présent règlement.

#### **Article 1 : tournois**

Ille et Mat (Betton Echecs Club) organise le 2<sup>ème</sup> Open du Phare Ouest le dimanche 14 juin 2026 à Betton, salle de la Confluence. Cet open se déroule sous la forme de tournois homologués FIDE et FFE ouverts à tous les licenciés A ou B à jour de leur cotisation à la date du tournoi ou aux licenciés sur place:

- **Principal** (Homologation FIDE, Rapide =71923, Blitz = XXXX) ouvert à tous sans condition d'âge ou d'ELO.
- **Jeunes** (Homologation FFE, Rapide =XXXX, Blitz = XXXX) ouvert aux jeunes jusqu'à U16, de ELO FIDE rapide et lent strictement inférieur à 1600. Les jeunes jusqu'à U10 inclus peuvent participer à ce tournoi quel que soit leur ELO.

La compétition s'articule en 3 phases avec des cadences de plus en plus rapides :

1. Une phase en cadence rapide
2. Une phase en cadence blitz
3. Une dernière phase en cadence blitz

Les appariements sont réalisés de façon continue en un seul tournoi au travers des 3 phases.

A la fin de la journée, un classement unique est produit pour l'ensemble du tournoi.

#### **Article 2 : règles**

L'annexe A.5 sur le jeu en cadence rapide et l'annexe B.3 sur le jeu en cadence blitz s'appliquent pour les tournois.

Pour les tournois en cadence rapide, la partie sera perdue après le 2<sup>ème</sup> coup illégal achevé.

Pour les tournois en cadence blitz, la partie sera perdue après le 2<sup>ème</sup> coup illégal achevé.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE telles que présentées dans le livre de l'arbitre de février 2026.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte l'Elo rapide. Les appariements seront établis avec le logiciel SharlyChess dans sa dernière version publiée.

Seront appariés à la 1<sup>re</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4). Les participants ayant réglé leur inscription en ligne pourront pointer par SMS et pourront être appariés à la ronde 1 pour 10h.

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès du Jury d'appels sportifs (JAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par le JAS sont irrévocables.**

### **Article 3 : cadence et nombre de rondes**

Les tournois se jouent en :

- **Phase 1** : 4 rondes de 12 minutes + 3 secondes par coup
- **Phase 2** : 3 rondes de 7 minutes + 2 secondes par coup
- **Phase 3** : 3 rondes de 5 minutes + 2 secondes par coup

### **Article 4 : localisation et horaires**

L'open se déroule à la salle de la Confluence Place Charles de Gaulle, Betton 35830.

Le pointage a lieu de 9h00 à 9h30 (sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9h30 sont susceptibles de commencer à la 2<sup>e</sup> ronde).

À titre indicatif, les horaires des rondes sont

- Ronde 1 (rapide) : 10h00,
- Ronde 2 (rapide) : 10h40,
- Ronde 3 (rapide) : 11h20,
- Ronde 4 (rapide) : 12h00

Pause

- Ronde 5 (blitz) : 14h00
- Ronde 6 (blitz) : 14h30
- Ronde 7 (blitz) : 15h
- Ronde 8 (blitz) : 15h45
- Ronde 9 (blitz) : 16h05
- Ronde 10 (blitz) : 16h25

La remise des prix aura lieu vers 17h30.

### **Article 5 : droits d'inscription**

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12h00 :

- sur le site  
<https://www.helloasso.com/associations/betton-echecs-club/evenements/2eme-edition-open-du-phare-ouest-2026> (à privilégier)
- par courrier électronique à illeemat@gmail.com

Sur décision de l'arbitre, les joueurs qui s'inscrivent sur place après la fin du pointage sont susceptibles de commencer à la ronde 2.

Pour le tournoi principal, les droits d'inscription sont de 14 € pour les adultes et 7 € pour les jeunes (jusqu'à junior inclus).

Pour le tournoi jeunes, le montant de l'inscription est de 7€

Une licence B peut être prise sur place au tarif de 3 € pour un jeune et 10€ pour un adulte.

Les joueurs titrés (MI ou GMI) sont invités.

## **Article 6 : départages et prix**

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

1. Buchholz Tronqué;
2. Buchholz;
3. Cumulatif;
4. Sonneborn-Berger;
5. Confrontation directe;
6. Nombre de victoires

(l'ordre des grilles calculé par le logiciel SharlyChess dans sa dernière version publiée sera la référence unique). L'ensemble des prix s'élèvent à 70% des inscriptions recueillies.

### ***Tournoi principal***

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix sont attribués à la place, déterminée par la grille américaine.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix au classement général
- Prix par tranche ELO.
- Prix spéciaux

#### Prix au classement général :

Les 3 premiers joueurs sont récompensés.

#### Prix par tranche ELO :

Les tranches ELO seront définies en cours de tournoi en fonction de la répartition ELO des participants dans chaque poule.

#### Prix spéciaux :

Selon le nombre de participants pouvant prétendre à un prix dans la catégorie, pourront être décernés :

- Un prix pour le meilleur jeune (jusque Junior).
- Un prix Vétéran

La liste définitive des prix distribués sera affichée, au plus tard, avant la 5<sup>ème</sup> ronde.

**Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix**, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le président du club organisateur. Un prix non distribué reste la propriété du club organisateur.

### ***Tournoi jeunes***

Pas de prix en euros. Des lots seront distribués à la place et par catégories :

- Un lot pour les 3 premiers joueurs au classement général.
- Un lot pour le ou la meilleur(e) U12.
- Un lot pour le ou la meilleur(e) U10.
- Un lot pour le ou la meilleur(e) U8.

### ***Article 7 : dispositions particulières***

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 5 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les analyses et parties autres que celles prévues dans le cadre des tournois sont interdites dans la zone de jeu.

### ***Article 8 : arbitrage***

L'arbitre principal des tournois est Damien Pernot (AFO 2).

Il pourra être secondé par un ou plusieurs arbitres adjoints.

### ***Article 9 : droit à l'image***

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club organisateur et le Comité départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos du tournoi du Phare Ouest sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

### ***Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs***

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

*Fait à Saint-Grégoire, le 1er mai 2026*

## Annexe 1

# Jury d'appels sportifs

---

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès du jury d'appels sportifs (JAS) de la compétition.

**Les décisions prises par le JAS sont irrévocables.**

Chaque membre de ce jury ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement, ni ne concerne un joueur de son club.

Le joueur qui conteste la décision d'un arbitre signale à l'arbitre sa volonté de saisir le J.A.S., continue la partie suivant les consignes de l'arbitre, puis rédige une demande écrite d'appel.

### Constitution du jury

- L'organisateur des tournois
- Trois joueurs participants au tournoi, dont au moins un pourvu d'un titre d'arbitre.